

Le 4 mai 2020

Aux candidats à l'examen,

Comme l'a précédemment annoncé le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC), la composante orale des entrevues médicales simulées (EMS) de l'Examen de certification en médecine familiale ainsi que le volet oral de l'Examen de compétence additionnelle en médecine d'urgence de l'automne 2020 ont été annulés en raison des circonstances exceptionnelles que nous impose la pandémie de COVID-19 au Canada. Pour la session d'examens de l'automne 2020 seulement, la note de « passage » sera déterminée uniquement en fonction des résultats au volet écrit de ces examens.

Le Bureau des examens et de la certification du CMFC déclare que, pour les examens de l'automne 2020, les critères d'admissibilité ont été modifiés de façon que seuls sont admissibles :

- Les candidats qui se présentent à l'examen pour la première fois
- Les candidats en médecine de famille qui refont l'examen et qui avaient déjà réussi la composante des EMS au cours de la période actuelle de qualification à l'examen

Nous comptons revenir à des examens de deux volets en 2021, à moins que d'autres ajustements soient nécessaires selon l'évolution de la pandémie. Les candidats qui doivent encore réussir le volet des EMS de l'Examen de certification en médecine familiale, et ceux qui doivent reprendre l'Examen de compétence additionnelle en médecine d'urgence devront attendre aux dates suivantes :

- Avril 2021 pour l'Examen de certification en médecine familiale
- Septembre 2021 pour l'Examen de compétence additionnelle en médecine d'urgence

Les candidats qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité pour les examens de cet automne demeureront admissibles aux examens de 2021.

Voici les options offertes aux candidats qui ne sont plus admissibles aux examens de cet automne, mais qui s'étaient déjà inscrits et avaient versé les frais :

- Remboursement complet des frais d'examen
- Transfert des frais d'examen aux examens de 2021

Nous rappelons à tous les candidats qui passeront les examens pour la première fois cet automne qu'en cas d'échec, ils devront réussir les deux volets habituels de l'examen à leur prochaine tentative.

Veuillez adresser les demandes de remboursement ou toute autre question à ccfpexam@cfpc.ca.

Cordialement,

Nancy Fowler, MD, CCMF, FCMF
Directrice générale
Médecine familiale universitaire

Brent Kvern, MD, CCMF, FCMF
Directeur, Certification, évaluation et examens
Distribution :

- Candidats aux examens de CCMF et de CCMF-MU
- Fédération des ordres des médecins du Canada

- Bureau des examens et de la certification
- Conseil de la Section des résidents
- Médecins résidents du Canada
- Collège des médecins du Québec
- Fédération des médecins résidents du Québec
- Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada
- Conseil médical du Canada
- Directeurs de programme de médecine de famille et directeurs de programme de médecine d'urgence
- Directeurs de département de médecine de famille et vice-doyens aux études postdoctorales
- Directeurs de Médecine familiale universitaire